

06 Novembre 2017

## JEUDI 16 NOVEMBRE

### Tous en grève et à la manifestation

Depuis l'élection du président Macron, nous assistons à la mise en place d'une série de réformes ultralibérales qui cassent tous nos conquits sociaux. Ces derniers ont pourtant permis de faire progresser notre société, d'élever les conditions de vie et de travail des salariés, de gagner l'allongement de l'espérance de vie, etc.

**Pour la CGT, la page des ordonnances n'est pas tournée**

La nouvelle réforme du droit du travail à travers toute une série de décrets en préparation est une transformation profonde des relations entre le salarié et l'employeur.

Ces mesures visent à généraliser la précarité, à faciliter les licenciements, à détourner les règles de négociation, de représentation et de défense collectives des salariés.

Les décrets ne sont pas encore publiés que le gouvernement lance une autre série de réformes sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage, avant de s'attaquer aux retraites...

Au fil de la publication des décrets d'application des ordonnances, la « loi travail » est une transformation profonde des relations entre le salarié et son employeur qui ne porte pas son nom. Cette attaque contre le Code du travail et le statut de salarié repose sur 3 piliers :

- **simplification des modalités de licenciement individuel et collectif**  
Le contenu des ordonnances se traduit par une simplification administrative de la procédure de licenciement individuel ou collectif. L'employeur n'aurait plus obligation de préciser le motif dans le courrier de licenciement (aujourd'hui le non-respect de cette règle entraîne l'annulation du licenciement). Ce dernier serait remplacé par un document type Cerfa. L'employeur pourrait modifier le motif ultérieurement, jusque devant le juge en cas de recours ; .../...

DELEGUE SYNDICAL  
CENTRAL CGT  
Eric SYLARD  
DSC Adjoints  
Jean-Pierre VIAUD  
Alexandre RAMON

AQUITAINE  
Jean-François MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN  
Frédéric BULIDON

BRETAGNE PAYS LOIRE  
Jean Pierre VIAUD  
Sébastien CHESNE

CENTRE  
Christophe CLEMENT

COTE D'AZUR  
Emmanuel MASSIMO  
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST  
Claude CORE  
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD  
José MAGALHAES

IDF OUEST  
Thierry ARCHER

IDF PARIS  
Mirsad MEHANOVIC

LANGUEDOC  
Jean-Christophe RAMOS  
Lionel BODO

LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES  
Jean Marc PAPIS  
Gérard CHARPY

MAUREPAS CB  
Alexandre RAMON  
Michaël FERRIERE

MIDI PYRENEES  
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS  
Eric SYLARD  
Jean-Paul DUMOULIN

NORMANDIE  
Thierry BRUNET  
Eric MOYON

PLAISIR CLE ST PIERRE  
Philippe VALCKE

PLAISIR STE APOLLINE  
Véronique VIGNES

RHONE ALPES  
Patrick CHOMAT  
Pascal DUPUIS

- **fusion des instances représentatives du personnel et réduction du champ d'intervention**

Il est prévu la fusion des instances DP, CE et CHSCT en un comité social et économique. Cette mesure va conduire à un éloignement des élus de proximité en raison du manque de moyens pour réaliser l'ensemble de leurs mandats. Il s'agit de réduire le périmètre de contrôle et d'intervention des salariés dans la gestion quotidienne de leurs entreprises. La disparition d'un CHSCT de plein droit est une aubaine pour les entreprises, qui ne seront plus contraintes à devoir prendre des mesures pour assurer la santé et la sécurité de leurs salariés ;

- **renvoi de la négociation qui jusqu'à présent relevait de la branche au niveau de l'entreprise**

Le Medef se voit offrir l'opportunité de créer un « Code du travail » par entreprise, voire par salarié. En effet, les nouvelles modalités de négociation qui pourraient être appliquées mettent fin à l'existence d'un socle commun de garanties collectives entre salarié-e-s, tant au niveau national qu'au niveau du secteur professionnel. En effet, alors que la loi encadre jusqu'à présent la durée d'une période d'essai ou la durée d'un CDD, les ordonnances renvoient ces dispositions à la négociation de branche.

### **Une politique menée au service du patronat et de la finance**

Le gouvernement n'agit que pour transformer notre société en profondeur et l'adapter coûte que coûte aux exigences du capitalisme mondialisé et financiarisé.

C'est bien dans cette logique que Macron a mis en route le rouleau compresseur de la destruction sociale en s'attaquant à notre Code du travail, aux statuts et aux missions de la fonction publique, tout en voulant détruire simultanément l'ensemble des protections des salariés, que ce soit la Sécurité sociale, les retraites, le droit à la formation ou l'indemnisation du chômage.

### **Rien ne justifie toutes ces régressions sociales !**

Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à cette politique et d'exiger de véritables mesures de progrès social en faveur des salariés, des jeunes, des retraités. Notre pays en a largement les moyens : la France est championne d'Europe des dividendes versés à ses actionnaires (54 milliards d'euros l'an dernier).

- Il est possible de réduire le temps de travail, d'augmenter les salaires et de renforcer les garanties collectives ;
- il est possible de développer les services publics pour améliorer le quotidien des populations dans tous les territoires ;
- il est possible de renforcer la protection sociale des populations par une reconquête de notre Sécurité sociale solidaire, universelle, à partir des richesses créées par notre travail.

### **Toutes les conquêtes sociales ont été gagnées par la lutte**

**Judi 16 novembre 2017**, journée nationale interprofessionnelle et intersyndicale de grèves et manifestations partout en France

# **Ensemble, plus forts !**